Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÉSOLUTION SUR LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION RELATIF À L'IMMEUBLE SITUÉ AU

101, AVENUE VAN HORNE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées des arrondissements du Plateau-Mont-Royal, d'Outremont et de Rosemont–La Petite-Patrie :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA14 25 0505 du 1er décembre 2014, un projet de résolution sur le projet particulier relatif à l'immeuble situé au 101, avenue Van Horne.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce projet de résolution sera soumis à une consultation publique le **mardi 27 janvier 2015, à 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, 5e étage;

QUE l'objet de ce projet de résolution vise la requalification des façades et l'occupation partielle à des fins de bureau du bâtiment existant situé au 101, avenue Van Horne, et ce, en dérogation au titre II.1 et aux articles 18.1, 26, 39 et 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et ses zones contiguës :

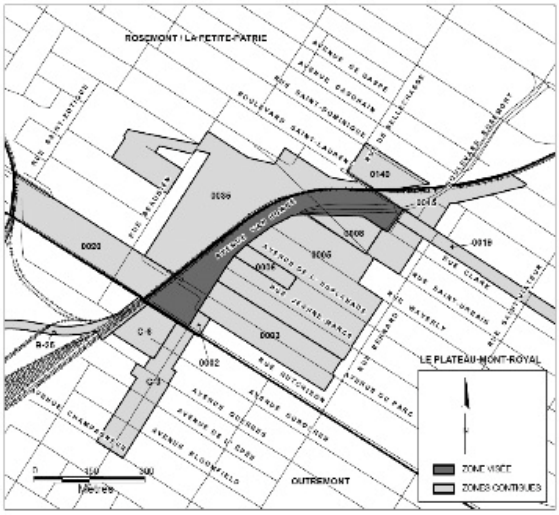

Lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Que ce projet de résolution et l'illustration de la zone visée et des zones contiguës sont disponibles pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 4 décembre 2014

Le secrétaire d'arrondissement,
Me Claude Groulx